



EUROPAN 13 EUROPAN FRANCE

Europan France GIP AIGP
Palais de Tokyo
13 avenue de Président Wilson
75116 Paris - FR
Tel +33 1 76 21 04 82
contact@europanfrance.org
www.euopanfrance.org
8h30-16h30, lundi, mardi, jeudi, vendredi

SECRETARIAT NATIONAL

Alain Maugard, Président
Barthélémy Raynaud, Vice-Président
Guy Bernfeld, Trésorier
Isabelle Moulin, Secrétaire générale

Pauline Lefort, chargée de communication
Oriane Couturier, assistante administrative, chargée de missions

COMPOSITION DU COMITÉ NATIONAL

Membres consultatifs

Laurent Girometti, directeur de l'Habitat de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP),
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Mireille Ferri, GIP- Atelier International du Grand Paris

Membres du conseil d'administration d'Europan France

Alain Maugard, Président European France
Barthélémy Raynaud, Vice-Président European France
Guy Bernfeld, Trésorier European France
Hélène Fernandez, Sous-direction de l'architecture et de la qualité de la
construction Ministère de la Culture et de la Communication > Direction générale
des patrimoines > Service de l'architecture
Emmanuel Raoul, secrétaire permanent, Plan Urbanisme Construction
Architecture, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie,
Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement

Membres de l'Assemblée générale d'Europan France

Les membres du conseil d'administration ainsi que :
- Représentants des villes participantes à la session European 12 :
Pierre Barros, maire de Fosses
Patrick Renaud, président caRPF
Nicolas Binet, directeur Marseille Rénovation Urbaine
Anne Hidalgo, maire de Paris
Michel Neyreneuf, adjoint au maire du 18^e arrondissement

- Pierre Veltz, président général de l'EPPS
Yvon Robert, maire de Rouen
Bertrand Affilé, maire de Saint-Herblain
Claude Malhuret, président Vichy Val d'Allier
- Représentants des villes participantes à la session European 11 (nouveaux élus concernés par les expérimentations) :
 - Arnaud Robinet, maire de Reims
 - Azzédine Taïbi, maire de Stains
 - Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole
 - Jean-philippe Machon, maire de Saintes
 - Personnalités, anciens représentants des villes et collectivités :
 - David Morgant, Banque Européenne d'Investissement
 - Joël Batteux, Conseil économique et social et environnemental
 - Maîtres d'ouvrage :
 - Alain Bertrand, directeur adjoint SAMOA Nantes
 - Pascal Dayre, directeur adjoint EPF IDF
 - Alain Garès, Directeur du développement urbain durable, Grand Toulouse (E11)
 - Yves Laffoucrière, directeur général Immobilière 3F
 - Jean-Luc Poidevin, Président, Nexity Villes et Projets
 - Concepteurs et experts
 - Frédéric Bonnet, architecte-urbaniste
 - Jacques Floch, Président, Agence d'Etudes Urbaines de la Région Nantaise
 - Fabien Gantois, architecte-urbaniste
 - Laurent Gravier, architecte-urbaniste
 - Olivier Meheux, architecte-urbaniste
 - Claire Monod, Conseillère régionale Ile de France
 - Olivier Philippe, paysagiste
 - Bernard Reichen, architecte-urbaniste
 - Pascal Rollet, architecte urbaniste, jury E12
 - Magali Volkwein, architecte urbaniste
 - Laurence Schlumberger-Guedj, architecte conseil de l'état

Membre du Conseil européen

Alain Maugard, Président European France

SITES ET PRIX DISPONIBLES

10 sites: Bondy, Bordeaux, Goussainville, La Corrèze, Marne-la-Vallée / Val Maubuée, Metz-Métropole, Montreuil, Moulins, Saint-Brieuc, Vernon

20 primes sont à répartir par le jury entre projets lauréats et mentionnés. Le nombre des primes peut varier (+ ou -) sur décision du jury au regard des projets sélectionnés.

PUBLICITÉ DU CONCOURS EUROPEAN 12

Le JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) ou le BOAMP (Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics) ou Le Moniteur.

EXERCICE DE LA PROFESSION POUR LES ARCHITECTES ÉTRANGERS

Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

Article 9 (Modifié par [Ordonnance n°2005-1044 du 26 août 2005 - art. 2 JORF 27 août 2005](#))

Les personnes physiques inscrites à un tableau régional d'architectes conformément aux dispositions des articles 10 et 11 peuvent seules porter le titre d'architecte
Les personnes morales inscrites à un tableau régional d'architectes conformément aux dispositions de l'article 12 ci-après peuvent seules porter le titre de société d'architecture. L'inscription à un tableau régional ou à son annexe confère le droit d'exercer sur l'ensemble du territoire national.

Article 10 (Modifié par [Ordonnance n°2008-507 du 30 mai 2008 - art. 42](#))

Sont inscrites, sur leur demande, à un tableau régional d'architectes les personnes physiques de nationalité française ou ressortissantes d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen qui jouissent de leurs droits civils, présentent les garanties de moralité nécessaires et remplissent l'une des conditions suivantes :

1° Etre soit titulaire du diplôme d'Etat d'architecte ou d'un autre diplôme français d'architecte reconnu par l'Etat, et titulaire de l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre délivrée par l'Etat, soit titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre étranger permettant l'exercice de la profession d'architecte et reconnu par l'Etat ;

2° Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre délivré par un Etat tiers, qui a été reconnu dans un Etat membre ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et qui leur a permis d'exercer légalement la profession dans cet Etat pendant une période minimale de trois ans, à condition que cette expérience professionnelle soit certifiée par l'Etat dans lequel elle a été acquise ;

Lorsque la période minimale de trois ans n'a pas été effectuée dans l'Etat qui a reconnu ledit diplôme, certificat ou titre, le titulaire doit être reconnu qualifié par le ministre chargé de la culture au vu des connaissances et qualifications attestées par ce diplôme, certificat ou titre et par l'ensemble de la formation et de l'expérience professionnelle acquises ;

3° Etre reconnue qualifiée par le ministre chargé de la culture, après examen de l'ensemble des connaissances, qualifications et expériences professionnelles pertinentes au regard de celles exigées par les règles en vigueur pour l'accès à l'exercice de cette profession, lorsque le demandeur ne bénéficie pas des diplômes, certificats et autres titres listés dans les annexes V, point 5. 7, et VI de la [directive 2005 / 36 / CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005](#) relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Dans les cas mentionnés au 2° et au 3°, le ministre chargé de la culture peut exiger, pour l'inscription de l'intéressé au tableau de l'ordre, l'accomplissement d'une mesure de compensation ;

4° Etre reconnue qualifiée par le ministre chargé de la culture sur présentation de références professionnelles établissant que la personne s'est particulièrement distinguée par la qualité de ses réalisations dans le domaine de l'architecture après avis d'une commission nationale.

Les modalités d'application des 2°, 3° et 4° sont fixées par un décret en Conseil d'Etat.

Article 10- 1 (Créé par [Ordonnance n°2008-507 du 30 mai 2008 - art. 42](#))

L'architecte ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen qui est légalement établi dans l'un de ces Etats peut exercer la profession d'architecte en France de façon temporaire et occasionnelle sans être inscrit à un tableau régional d'architectes.

L'architecte prestataire de services est soumis aux règles et procédures relatives aux conditions d'exercice de la profession, à l'usage du titre professionnel, aux règles professionnelles ou déontologiques et disciplinaires applicables à la profession, ainsi qu'aux obligations d'assurance correspondant aux prestations envisagées.

L'exécution de ces prestations est subordonnée à une déclaration écrite préalable auprès du conseil régional de l'ordre des architectes lors de la première prestation. Cette déclaration est renouvelée une fois par an si le prestataire envisage d'exercer son activité professionnelle de façon occasionnelle au cours de l'année concernée ou en cas de changement matériel dans sa situation. Elle est accompagnée notamment des informations relatives aux couvertures d'assurance et autres moyens de protection personnelle ou collective.

Dans le cas où le prestataire ne bénéficie pas de la reconnaissance automatique des diplômes, le conseil régional de l'ordre des architectes procède à la vérification des qualifications professionnelles déclarées. A l'issue de cette vérification, et en cas de différence substantielle entre les qualifications professionnelles du prestataire et la formation exigée en France, le conseil régional de l'ordre des architectes propose au prestataire de se soumettre à une épreuve d'aptitude en vue de démontrer qu'il a acquis les connaissances et compétences manquantes devant une commission siégeant au Conseil national de l'ordre des architectes dont la composition est fixée par décret. Un décret en Conseil d'Etat précise les conditions d'application du présent article.

Article 11 (Créé par la loi [77-2 1977-01-03 JORF du 4 janvier 1977 rectificatif JORF 5 et 21 janvier 1977](#))

Les personnes physiques ressortissantes des Etats non membres de la Communauté économique européenne sont inscrites, sur leur demande, à un tableau régional sous les mêmes conditions de diplôme, certificat, titre d'architecture ou de qualification, de jouissance des droits civils et de moralité que les Français, si elles peuvent se prévaloir de conventions de réciprocité ou d'engagements internationaux.

Si cette dernière condition n'est pas remplie, elles peuvent néanmoins être autorisées à exercer la profession d'architecte, selon une procédure fixée par décret.

Le même décret précise les conditions dans lesquelles un architecte étranger peut, sans être inscrit à un tableau régional, être autorisé à réaliser en France un projet déterminé.

Pour tous les candidats ressortissants d'états membres de la communauté européenne ou d'un autre état tiers, doivent impérativement se référer aux articles ci-dessus et au décret et arrêté suivant :

Décret n° 2009-1490 du 2 décembre 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de la profession d'architecte

Arrêté du 17 décembre 2009 relatif aux modalités de reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de la profession d'architecte, (à lire sur <http://www.legifrance.gouv.fr>)

L'architecte peut exercer à titre individuel sous forme libérale ou dans le cadre d'une société d'architecture (article 14 de la loi précitée)

PUBLICATIONS DES CONCOURS EUROSPAN

Résultats

Europan France publie et diffuse les résultats et analyses de chaque session et nourrit par diverses contributions écrites les débats, au niveau national comme au niveau européen.

Plus d'une centaine d'ouvrages, catalogues des résultats en France, monographies de réalisations, ouvrages thématiques, etc, ont ainsi été publiés (depuis quelques années également sous forme de Cd-rom et Dvd) et sont disponibles sur simple demande auprès du secrétariat français.

Toutes les publications sont consultables sur le site www.eurospan-france.com.

De nombreuses expositions ont été réalisées depuis le début d'Europan en France. Les résultats de la session 11 font l'objet d'une exposition itinérante qui a été accueillie à Nantes en janvier 2013, et qui sera accueillie prochainement par d'autres villes.

RÉALISATIONS

Europan 1

- 1- L. Swinnen / Plaisir : Réalisation 32 maisons individuelles, pour Immobilière 3F.
- 2- C. Chauvin, I. Minnazzoli / Elancourt : Réalisation 57 logements collectifs et individuels, pour l'Opievoy.
- 3- V. Bastié, A. Bruguère, H. Fontaine / Guyencourt : Réalisation 61 logements collectifs et individuels, pour Logirel.
- 4- J.P. Calori / Le Mans : Réalisation résidence étudiants de 167 chambres, pour la Saeim du Mans et la Scic Amo.
- 5- I. Devin, C. Rannou / Nantes : Réalisation 47 logements collectifs, pour la Samo et la Scic Amo.
- 6- P. Cremonini, C. Lauvergeat et A. Gaubert, P.F. Moget / Reims : 41 logements collectifs, pour l'Effort Rémois.
- 7- F. Marzelle, I. Manescau et E.Steeg / Bordeaux : Réalisation résidence-foyer travailleurs de 102 chambres, pour la Sonacotra.
- 8- H. Mouhot. P. Primard / Saint-Germain-en-Laye : Etude urbaine et architecturale, réhabilitation de 180 logements, pour Immobilière 3F.
- 9- D. Maret, P. Gilbert / Rezé-les-Nantes : Etude urbaine et architecturale, requalification du site du Secteur Port au Blé, pour ACL Développement.

Europan 2

- 1- N. Garo, M. Boixel / Saint-Herblain : Réalisation 61 logements collectifs et individuels, pour la Samo
- 2- F. Magendie, V. Parent, C.Coursaris / Jaux : Réalisation 48 logements collectifs, pour l'Opac de l'Oise.
- 3- C. Marchadour, F. Sentein / Bussy-Saint-Georges: Réalisation 50 logements collectifs, pour la Sahlm de l'Arche.
- 4- B. Cuomo, P. Nikiforidis / Bussy-Saint-Georges : Réalisation 25 logements, pour la Sahlm de l'Arche.
- 5- A. Taylor / Châteauroux: Etude urbaine et architecturale, requalification du site de Bitray, pour la Ville de Châteauroux.
- 6- S. Glaizol, D. Solis et S.Randic / Sète : Etude urbaine et architecturale, requalification des Quartiers Est, pour Campenon Bernard et la Ville de Sète.

European 3

- 1- T.Maire, O. Meheux, A. Oesch / Mulhouse : Etude urbaine et architecturale, reconstruction de la résidence-foyer de jeunes travailleurs Neppert, site Chopin-Neppert, pour Mulhouse Habitat / Mulhouse : Réalisation résidence-foyer de jeunes travailleurs de 80 chambres et locaux associatifs, pour Mulhouse Habitat.
- 2- M. Flory / Grande-Synthe : Etude urbaine et architecturale, requalification du Secteur Sud de l'Albeck, pour la Ville de Grande-Synthe / Grande-Synthe : Réalisation 10 logements collectifs et 14 maisons individuelles, pour l'Opac du Nord.
- 3- E. Babin, J.F. Renaud et G. Le Penhuel / Reims : Etude urbaine et architecturale, aménagement de la Zac du Mont d'Arène, pour l'Effort Rémois / Reims : Réalisation 107 logements collectifs, pour l'Effort Rémois et le Foyer Rémois.
- 4- G. Reichardt, G. Ferreux / Lons-le-Saunier : Etude urbaine et architecturale, requalification du Secteur Rive Droite - Rue Regard, pour l'Ophlm de Lons-le-Saunier / Lons-le-Saunier : Réalisation 14 logements collectifs, locaux administratifs et un parc de stationnement public de 215 places, pour l'Ophlm de Lons-le-Saunier.
- 5- L. Paillard, A.F. Jumeau et L. Péniisson / Liévin : Etude urbaine et architecturale, requalification du Secteur Nord de la rue Marie Liétard, pour la Sem Artois Développement / Liévin : Réalisation 21 logements collectifs et un parc de stationnement de 61 places, pour la Sem Artois Développement.
- 6- O. de Boismenu, D. Cronier, P. Lefebvre, L. Meister, J.M. Veillerot / Plérin-sur-Mer : Etude urbaine et architecturale, aménagement du Secteur des Coteaux de la Zac du Plateau, pour la Ville de Plérin-sur-Mer et Armorique Habitat / Plérin-sur-Mer : Réalisation 40 logements semi-collectifs, un parc de stationnement de 40 places et espaces publics, pour Armorique Habitat et la Ville de Plérin-sur-Mer.
- 7- T. Babled, A.Nouvet, M. Reynaud / Saintes: Etude urbaine et architecturale, requalification de l'Ilot de l'Arc de Triomphe, pour la Semis et la Ville de Saintes / Saintes : Réalisation 64 logements collectifs et individuelles, locaux d'activités, un parc de stationnement et espaces publics, pour la Semis et la Ville de Saintes.
- 8- K.Krokfors, S. Virolainen, J. Kaakko, K. Limakainen / Le Havre : Etude urbaine et architecturale, aménagement du Secteur du Rond Point, pour la Ville du Havre.
- 9- D.Trottin, E. Marin-Trottin / Grande-Synthe : Etude urbaine et architecturale, aménagement du site du Moulin Basroch, pour la ville de Grande-Synthe et l'Agur / Grande Synthe : Etude de faisabilité architecturale, projet de 24 maisons individuelles, pour le Cottage Social de Flandres.

European 4

- 1- F. Dussaux, A. Lepoutre, V. Wattier / Nantes : Etude urbaine et architecturale, requalification de l'Ilot Rieux, pour la Nantaise d'Habitations / Nantes : Réalisation 47 logements collectifs, un local activités et une crèche, pour la Nantaise d'Habitations et le Chu de Nantes.
- 2- F. Defrain, O. Souquet / Grenoble : Etude de faisabilité urbaine et architecturale, requalification du site Neppert, pour la Ville de Grenoble / Grenoble : 69 logements collectifs, 2 commerces, 1 bâtiment activités et bureaux, 1 parc de stationnement de 60 places, pour Grenoble Habitat et Icade-Capri
- 3- B. Ressouche, S. Bara, L. Gonin / Strasbourg : Etude urbaine et architecturale, requalification de l'Ilot de Lombardie, pour la Cus / Strasbourg : Etude urbaine, requalification de la Place du Schutteld, Ilot de Lombardie, pour la Cus / Strasbourg : Etudes opérationnelles, projet de 35 logements collectifs, locaux activités et commerces, pour la Cus Habitat.

4- L. Blanckaert, A. Béal / Athis-Mons : Etude urbaine et architecturale, aménagement du site Bellevue, pour la Ville d'Athis-Mons.

5- A. de Robert de Hautequere, F. Noir et H. Steve / Belfort : Etude urbaine et architecturale, requalification du site de l'Erm, pour la Ville de Belfort et l'Autb. Elaboration du cahier des charges du concours pour la réalisation de 45 à 60 logements, pour l'Opdhlms du Territoire de Belfort.

6- M. Macian, A. Jouannais, C. Rémond / Aubervilliers : Etude urbaine et architecturale pour la réalisation de 50 logements collectifs et individuels, Zac Landy-Lamy, pour la Sem Plaine Développement et l'Ophlm d'Aubervilliers.

7- J. Kalt, B. Philippon, P. Schwab, I. Utard / Aubervilliers : Etude urbaine et architecturale pour la réalisation de 50 logements collectifs et individuels, Zac Landy-Lamy, pour la Sem Plaine Développement et l'Ophlm d'Aubervilliers / Aubervilliers : Etude urbaine et architecturale, requalification des Impasses de La Villette, pour la Ville d'Aubervilliers.

8- P. Schwab, I. Utard / Aubervilliers : Etude urbaine et architecturale et mission d'urbaniste, Zac des Impasses de La Villette, pour la Sodedat / Aubervilliers : Réalisation 42 logements collectifs, intermédiaires et individuels, pour l'Oph d'Aubervilliers

Europas 5

1- F. Defrain, O. Souquet / Brest : Etude urbaine, aménagement du site du Moulin Blanc / Brest : Réalisation espaces publics, boulo-drome, jardin-belvédère, serres pédagogiques, sanitaires, pour la Cub.

2- P. Collin, C. Ott et J. Defer / Mulhouse : Etude urbaine et architecturale, requalification du Secteur Mertzau de la Cité Wagner, pour l'Opac Mulhouse-Habitat / Mulhouse : Réalisation 15 logements collectifs, 19 logements intermédiaires, 8 maisons individuelles, 1 maison départemental des handicapés, 2 parcs de stationnement, pour Mulhouse-Habitat.

3- H.J. Achterberg, M. Foitzic, M. Herz, P. Krebs, M. Wagner, U. Winter / Reims: Réalisation 102 logements collectifs et individuels, pour l'Effort Rémois et le Foyer Rémois.

4- C. Guillot, R. Chelly / Jeumont : Etude urbaine et architecturale, requalification du Quartier de la Gare, pour la Ville de Jeumont / Jeumont : Etude urbaine, définition d'une stratégie de renouvellement urbain pour le Secteur Sud de Jeumont, pour la Ville de Jeumont et l'Anru. / Jeumont : Réalisation 27 logements collectifs et individuels, pour Promocil

5- M. Pelosse, C. Guyon / Jeumont : Etude urbaine et architecturale, requalification du Quartier de la Gare, pour la Ville de Jeumont / Jeumont : Etude urbaine, définition d'une stratégie de renouvellement urbain pour le Secteur Nord de Jeumont, pour la Ville de Jeumont et l'Anru / Jeumont : Réalisation 30 logements collectifs et individuels, pour Promocil.

6- F. Decoster, D. Klouche, C. Poulin / Villetaneuse : Etude urbaine et architecturale, aménagement du Secteur des Ilots Allende-Centre Nautique, pour Plaine Commune, Plaine de France et la Ville de Villetaneuse / Villetaneuse : 12 logements et 1 maison de l'emploi et de la formation, pour la Caps

Europas 6

1- J. Metz / Marseille : Etude urbaine et architecturale, requalification des Ilots Salengro, pour Euroméditerranée

/ Marseille : Réalisation 20 logements collectifs, pour la Sogima.

2- C. Nizou, J-F. Maurras / Rennes : Etude urbaine et architecturale, requalification du site Mac-Mahon et mission d'urbaniste aménagement de la ZAC Mac Mahon, pour la

Ville de Rennes / Rennes : Réalisation 27 logements collectifs et individuels, Zac Clémenceau, pour Aiguillon Construction.

3- E. Dolent, P. Maillols, A. de Muizon, A. Roubaud / Montbéliard : Etude urbaine, architecturale et environnementale, requalification du site des Blancheries, pour la Ville de Montbéliard.

4- B. Millet, J. Rousseau / Roubaix : Elaboration du Cahier des charges du concours Maisons de ville Lille 2004, Ilot Sarrail-Fabricants, pour le Gie Lille 2004, l'Adulm et la Ville de Roubaix / Roubaix : Etude urbaine et architecturale, projet de parc de stationnement-silo public et locaux d'activités, Ilot Sarrail-Fabricants, pour la Ville de Roubaix / Roubaix : Etude urbaine, conception des espaces publics, Ilot Sarrail-Fabricants, pour la Ville de Roubaix / Roubaix : Réalisation 78 logements en accession et locatif, commerces, et 1 parc de stationnement de 72 places, pour Pierres & Territoires.

5- C. Boyadjian, P. Prével / Clermont-Ferrand : Etude urbaine et architecturale, requalification des Ilots Kessler-Rabanesse, pour la Ville de Clermont-Ferrand / Clermont-Ferrand : Etude urbaine et architecturale, faisabilité de la séquence centrale, Ilots Kessler-Rabanesse, pour la Ville de Clermont-Ferrand / Clermont-Ferrand : Mission d'urbaniste et conception des espaces publics Zac Kessler-Rabanesse, pour Logidôme et la Ville de Clermont-Ferrand.

6- Laurence Gourio, Sébastien Rozier, Christophe Touet / Sélestat : Etude urbaine et architecturale, requalification du Secteur de la Gare, pour la Ville de Sélestat

Europen 7

1- N. Toury, A. Vallet / Reims : Etude urbaine et architecturale, reconversion du site de la Caserne Jeanne d'Arc, pour la Saem de Reims / Reims : Mission d'urbaniste et conception des espaces publics Zac Jeanne d'Arc, pour la Saem de Reims et la Ville de Reims / Reims : Réalisation 53 logements collectifs, 12 maisons individuelles en accession et 1 parc de stationnement de 53 places, pour Reims Habitat

2- G. Delalex, Y. Moreau / Villeurbanne : Etude urbaine et architecturale, aménagement du Terrain des Sœurs, pour la Ville de Villeurbanne.

3- F. Nakache, F. Orihuela / Villeurbanne : Etude urbaine et architecturale, aménagement du Terrain des Sœurs, pour la Ville de Villeurbanne.

4- J. Odile, M. Guzy, M. Deroudilhe / Villeurbanne : Etude urbaine et architecturale, aménagement du Terrain des Sœurs, pour la Ville de Villeurbanne.

5- Tardio, C. Djuric / Valence : Etude urbaine et architecturale, requalification du site de la Caserne Latour-Maubourg, pour la Ville de Valence

6- L. Gravier, S. Martin Camara / Nanterre : Etude urbaine et architecturale, requalification du Secteur République-Université, pour l'Epa Seine-Arche / Nanterre : Etude urbaine et architecturale, restructuration du Pôle de vie urbain et commercial du Quartier Parc Sud, pour la Ville de Nanterre

Europen 8

1- P. Frinault, D. Jouquand / Hénin-Carvin : Etude urbaine et architecturale, requalification des Franges du Parc des Iles, pour la Communauté Urbaine d'Hénin Carvin.

2 F. Gantois / Hénin-Carvin : Etude urbaine et architecturale, requalification des Franges du Parc des Iles, pour la Communauté Urbaine d'Hénin Carvin.

3- M Volkwein, V. Gloria, E. Vincen / Dijon: Etude urbaine, architecturale et environnementale, requalification du Quartier du Pont des Tanneries, pour la Ville de Dijon.

4- H. Loviton, K. Teisseire / La Courneuve : Etude urbaine, architecturale et environnementale, requalification du Quartier de la Mairie, pour Plaine Commune et la Ville de La Courneuve.

Europas 9

1- J. Coulombel / Mulhouse : Etude de faisabilité architecturale, réhabilitation de 3 immeubles de logements collectifs, Cité Sellier, pour Mulhouse Habitat.

2- G. Ramilien / Clermont-Ferrand : Etude urbaine et architecturale, reconversion du site de l'Hôtel-Dieu, pour la Ville de Clermont-Ferrand / Clermont-Ferrand : Etude de faisabilité reconversion bâtiment de l'Hotel Dieu en bibliothèque, pour Clermont Communauté

3- A. Swinny, Adjisotériou / Clermont-Ferrand : Etude urbaine et architecturale, reconversion du site de l'Hôtel-Dieu, pour la Ville de Clermont-Ferrand.

4- E. Helft, R. Duley, G. Pinta, G. Dubu / Saint-Chamond : Etude urbaine et architecturale, requalification du Secteur de la Halle 01, anciennes Acieries de Saint-Chamond, pour Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Chamond

5- F. Galoo, A. Flavigny, M. Dal-Col, D. Bouvier / Saint-Chamond : Etude urbaine et architecturale, requalification du Secteur de la Halle 01, anciennes Acieries de Saint-Chamond, pour Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Chamond

6- C. Fénéon, P. Tetaz, J.B. Lestra / Saint-Chamond : Etude urbaine et architecturale, requalification du Secteur de la Halle 01, anciennes Acieries de Saint-Chamond, pour Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Chamond

7- P. Normier, E. Postec, C. Besseyre, P. Réach / Le Havre : Etude urbaine, architecturale et environnementale, requalification du Secteur Sud-Marceau, pour la Ville du Havre.

8- J. Deschamps, F. Goulet, P. Leroy, Debien, G. Le Pottier / Le Havre : Etude urbaine, architecturale et environnementale, requalification du Secteur Sud-Marceau, pour la Ville du Havre

9- C. Bour, A. Beau / Reims : Etude urbaine, architecturale et environnementale, requalification du Secteur de la Chaussée Saint-Martin, Quartier Sainte-Anne, pour l'Effort Rémois et la Ville de Reims

10- N. Reymond / Reims : Etude urbaine, architecturale et environnementale, requalification du Secteur de la Chaussée Saint-Martin, Quartier Sainte-Anne, pour l'Effort Rémois et la Ville de Reims

Europas 10

1- E. Mootz, M. Pelé / L'Isle-d'Abeau : Etude urbaine et architecturale, aménagement de l'Eco-Quartier Champoulant, pour l'Epani et la Ville de L'Isle-d'Abeau / L'Isle d'Abeau : mission d'urbaniste Zac Champoulant, pour l'Epani / L'Isle d'Abeau : réalisation 90 logements collectifs, pour Isère Habitat, Sdh et Safilaf

2- S. Martin, C. Duburcq / L'Isle-d'Abeau : Etude urbaine et architecturale, aménagement de l'Eco-Quartier Champoulant, pour l'Epani et la Ville de L'Isle-d'Abeau

3- C. Bessard, A. Blin / L'Isle-d'Abeau : Etude urbaine et architecturale, aménagement de l'Eco-Quartier Champoulant, pour l'Epani et la Ville de L'Isle-d'Abeau

4- M. Wotling, A.L. Bideaud / Saintes : Etude urbaine et architecturale, reconversion du site Saint-Louis, pour la Ville de Saintes / Saintes : Projet urbain reconversion du site Saint-Louis (accord-cadre avec missions étude urbaine pré-opérationnelle, suivi projet urbain, conception des espaces publics, faisabilité architecturale programme de logements), pour la Ville de Saintes

5- E. Besson, A. Serraj, H. Joinau, L. Perrot / Saintes : Etude urbaine et architecturale, reconversion du site Saint-Louis, pour la Ville de Saintes

- 6- M. Perrin, G. Barraud, A. Herral / Saintes: Etude urbaine et architecturale, reconversion du site Saint-Louis, pour la Ville de Saintes
- 7- H. Ambal, D. Rupp, T. Dufaud / Seilh: Etude urbaine et architecturale, aménagement du site de Laubis, pour Toulouse Métropole / Seilh : Projet urbain aménagement du site de Laubis (accord-cadre avec missions étude urbaine pré-opérationnelle, suivi projet urbain, conception des espaces publics, faisabilité architecturale programme de logements) pour Toulouse Métropole
- 8- I. Laraqui, M. Bringer / Seilh: Etude urbaine et architecturale, aménagement du site de Laubis, pour Toulouse Métropole
- 9- S. Mocchi, C. Atzeni, A. Dessi / Seilh: Etude urbaine et architecturale, aménagement du site de Laubis, pour Toulouse Métropole
- 10- V. Barué, E. Bourdais, N. Boutet / Dunkerque : Etude de faisabilité urbaine et architecturale, création d'une passerelle entre le Môle 1 et le Quai Freycinet 2, pour Dunkerque Grand Littoral
- 11- O. Duffé, N. Tétu / Dunkerque : Etude de faisabilité urbaine et architecturale, création d'une passerelle entre le Môle 1 et le Quai Freycinet 2, pour Dunkerque Grand Littoral
- 12- S. Van Den Breemer, E. Schuurmans / Dunkerque: Etude de faisabilité urbaine et architecturale, création d'une passerelle entre le Môle 1 et le Quai Freycinet 2, pour Dunkerque Grand Littoral

Europan 11

- 1- C. Daubas, P. Bailly, G. Saffray / Clermont-Ferrand: Etude de faisabilité urbaine, implantation d'un lycée sur le site Saint-Jean, pour la Ville de Clermont-Ferrand
- 2- J. Avignon, J. Salomon, B. Manet / Clermont-Ferrand: Etude de faisabilité urbaine, implantation d'un lycée sur le site Saint-Jean, pour la Ville de Clermont-Ferrand
- 3- J. Reuillard, A. Bleret, B. Rougery, L. Vedel / Clermont-Ferrand: Etude de faisabilité urbaine, implantation d'un lycée sur le site Saint-Jean, pour la Ville de Clermont-Ferrand
- 4- L. Lafont, T. Barbier, A. Beaupoux, A. Delchet, Y. Okotnikoff / Etude urbaine et architecturale, aménagement du site de la Gare à Savenay
- 5- M. Thuillier, L. Rouillet / Etude urbaine et architecturale, aménagement du site de la Gare à Savenay
- 6- X. Wang, W. Tian / Etude urbaine et architecturale, aménagement du site de la Gare à Savenay
- 7- L. Lafont, T. Barbier, A. Beaupoux, A. Delchet, Y. Okotnikoff / lauréats de l'Etude urbaine et architecturale, aménagement du site de la Gare à Savenay ; accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine en cours.

Europan 12

- 1- Atelier Chuck/Saint-Herblain : Quartier de Preux, étude de faisabilité urbaine, 2015
- 2- Collectif Fil/ Saint-Herblain : Quartier de Preux, étude de faisabilité urbaine, 2015
- 3- Méline Ferré et Détroit architectes/ Saint-Herblain : Quartier de preux, étude de faisabilité urbaine, 2015
- 4- A. Zlatic, J. Rodet, S. Boissière et N. Persyn architectes et urbanistes/ Marseille : étude de faisabilité urbaine et concertation, 2015
- 5- Arki_Lab Aps (DK) / Marseille : étude de faisabilité urbaine et concertation, 2015
- 6- Collectif Bolehoru, atelier Terau, 2:pm architecture : consultation des 3 équipes en cours pour une mission de faisabilité et de concertation. février 2015